

COMITÉ SECRET DU MERCREDI 6 JUIN 1917

Au cours de sa séance du 6 juin 1917, le Sénat a procédé à la discussion d'une interpellation sur l'attitude du Gouvernement relativement au projet de conférence de Stockholm. Il a décidé à cet effet de se constituer en comité secret et la séance publique a été suspendue.

Séance du Mercredi 6 Juin 1917.

(201) La séance est ouverte à trois heures vingt minutes.

M. le président (1). La séance est ouverte en comité secret. Messieurs, je réponds au vœu qui m'a été exprimé en vous rappelant que nous sommes tous liés d'honneur à ne rien révéler de ce qui se dira ici (*Assentiment*.)

La parole est à M. de Las Cases.

(202) **M. de Las Cases**. Messieurs, je n'entends pas du tout apporter un discours à cette tribune, mais tout à l'heure, dans les paroles que nous avons unanimement applaudies, j'entendais M. le président du conseil nous dire que la victoire ne serait pas seulement à la nation qui posséderait le dernier (203) canon et le dernier obus, qu'elle serait surtout à la nation qui conserverait la dernière un haut moral, le désir de vaincre et la conviction que, jusqu'au dernier moment, elle se battra pour la défense de sa liberté.

M. le président du conseil parlait ainsi en (204) vous disant qu'il était nécessaire que notre armée sût bien ce que nous voulons et où nous allons. En entendant ces paroles, je pensais à un certain nombre de lettres que j'ai reçues du front et qui, toutes, exprimaient à peu près, bien que sous une (205) forme différente, une même pensée.

Parmi ces lettres, s'en trouve une qui résume les autres. Je ne veux vous faire que cette lecture. Elle vous dira ce que l'on pense là-bas de certaines interventions et de certaines propositions. Je ne la ferai suivre, d'ailleurs, d'aucun commentaire.

(206-210) « Nous avons appris presque en même temps, hier soir, que deux des aviateurs, des garçons charmants, qui réglaient le tir d'une batterie venaient d'être abattus, que des socialistes allaient à Stockholm organiser l'Internationale.

Je ne crois pas qu'aucune nouvelle, depuis le début de la guerre, ait causé une pareille sensation d'écœurement. Sous Louis XV, et pour le caprice de Mme de Pompadour, (211) il y avait en marge de la diplomatie officielle, les missions de M. de Broglie, le secret du Roi. Voilà maintenant qu'un parti s'en va, d'accord avec nos ennemis, organiser une paix officieuse à côté de notre diplomatie.

Est-ce admissible ? si le Gouvernement actuel auquel tous les Français ont fait confiance dès le début de la guerre, et par cela seul qu'il représente la France, juge que le moment est venu de négocier, qu'il le fasse savoir.

(212) Quelle attitude est donc la nôtre et quel rôle nous fait-on jouer si on continue de nous faire tuer, alors qu'on peut arrêter les frais ?

Si nos dirigeants estiment, au contraire, qu'une paix honorable n'est pas réalisable, comment autorise-t-on un parti à faire ce que la France ne peut ou ne veut tenter ?

Vous verrez qu'un temps viendra où ceux qui seront restés au front jusqu'au bout seront accusés d'avoir été cause, par leur obstination, de la durée de la guerre. (*Très bien ! très bien !*)

Les socialistes se donneront les gants d'avoir réalisé la paix et, sachant la manière dont ils ont (213-220) préparé la guerre, on peut être fixé sur la paix qu'ils nous préparent (*Très bien !*)

(1) M. Antonin Dubost.

Et puis, si tous ces jeunes gens, X... et autres, plus jeunes que moi et en âge de combattre, sont autorisés à fraterniser avec les socialistes allemands, il faut qu'on annule la défense faite aux combattants du front de fraterniser avec leurs voisins de la tranchée d'en face.

S'ils ont ellement envie de voir des Boches, qu'il viennent par ici, on leur en montrera. (*Très bien !*). Nous, nous mettrons le service du pays avant nos rancœurs et nos dégoûts (221) seulement rien ne prouve que les combattants envisageront les choses de façon aussi paisible ! »

Voici la lettre, la lettre d'un homme parti au deuxième jour de la mobilisation, qui est sur le front depuis le (222) commencement de la guerre, qui a fait la campagne de Verdun, la campagne de la Somme, qui est maintenant en (223) première ligne en Champagne, qui ne demande pas mieux qu'à mourir pour son pays, mais qui veut mourir pour une paix qui soit pour la France (224) une paix de gloire, une paix de réveil et de prospérité. Il ne voudrait pas mourir pour une paix qui fût une sorte de transaction louche, ou de capitulation capable de faire la (225) mort de la France et de sceller une pierre sur son tombeau.

Voilà tout ce que j'avais à dire. (*Applaudissements à droite et sur un grand nombre de bancs au centre et à gauche.*)

(226) **M. le président**. La parole est à M. le président du conseil.

(227) **M. Ribot**, ministre des affaires étrangères, président du conseil. Messieurs, dans le débat en comité secret qui a eu lieu à la Chambre des députés, on a fait état d'accords secrets qui seraient (228) intervenus entre le Gouvernement français et le Gouvernement russe, au sujet des conditions possibles de la paix future.

Je vais donner au Sénat quelques explications (229) et toutes celles qu'il me demandera au sujet de ces accords.

D'abord il y a eu des pourparlers consignés par écrit qui, à l'heure (230) présente, ne sont pas définitifs, entre la Russie, la France et l'Angleterre puis l'Italie au sujet du partage éventuel (231) de l'Asie turque, dans le cas où la Turquie s'effondrerait par le fait de la guerre. Ce qui nous a amenés à nous prêter à ces conversations, c'est que, d'une part, la Russie était intervenue en Arménie (232) et aurait fait des progrès considérables, que, d'autre part, un empire arabe s'était constitué que nous avions intérêt à soutenir et à protéger, sur lequel l'Angleterre étendait d'avance sa protection, et qu'enfin les troupes anglaises (233), comme vous le savez, étaient entrées en Mésopotamie, étaient entrées à Bagdad et, certainement, avec la pensée de ne pas reculer au moment de la paix. C'est l'habitude de l'Angleterre !

Dans ces conditions, la (234) France devait-elle, purement et simplement, regarder ce qui se passait et pouvait-elle oublier qu'elle a, depuis longtemps, dans cette Asie turque, des intérêts, des droits et des devoirs. (*Vive approbation.*)

(235) La Syrie, particulièrement, dont les populations, en ce moment, restent fidèles à la France malgré des souffrances affreuses, ce Liban, où l'on ne se borne pas seulement à parler notre langue mais où nous avons l'affection de cœurs qui sont, au fond, des cœurs français.

(236) Pouvons-nous dire que nous nous désintéressons de toutes ces questions des destinées de nos amis ? Ne devons-nous pas marquer notre zone d'influence en même temps que d'autres nations (237) marquaient la leur ?

Voilà la portée des conversations qui ont été engagées, qui ont été consignées dans des écrits, mais des écrits qui n'ont pas, vous le comprenez, une valeur définitive parce que, tous, sont subordonnés aux conditions dans lesquelles la paix se fera (238-240). Nous ne savons pas ce qu'elle sera, la paix de demain ; (241) personne ne peut le dire. On ne peut, un an, deux ans ou deux ans et demi avant la paix, fixer *ne varietur* ce que celle-ci sera, puisque (242) ses conditions ne sont pas dans nos mains. Ce serait de la dernière imprudence.

D'autre part, il serait imprévoyant, de la part des nations alliées, de ne pas se rapprocher, de ne pas causer, de ne pas voir dans quelle (243) direction elles peuvent unir leurs pensées. Elles ont des conversations ; cela est tout naturel.

Au surplus, dans la note du président Wilson, à laquelle (244) on faisait allusion tout à l'heure et que j'ai quelque raison de deviner si je ne connais pas, on a soin de mettre quelques phrases qui légitiment, non ces annexions — ce ne sont pas des annexions — mais ces libérations de populations au secours desquelles on se porte, non pas dans un intérêt (245) de conquête et d'ambition, mais de protection, pour les libérer d'une oppression dont elles ont tant souffert dans le passé.

Ces conversations, je n'ai pas à vous les communiquer, car elles sont tout à fait provisoires. (246) Elles font encore, en ce moment, à Londres, l'objet de discussions. Si la Russie croit qu'elle ne peut pas maintenir sa signature, nous le verrons ; c'est une question à discuter avec elle. Je ne crois pas qu'elle puisse faire l'objet d'une discussion, même en comité secret, en ce moment.

(247/250) On a parlé aussi beaucoup d'un échange de lettres qui a eu lieu à Petrograd en février dernier, lorsque notre honorable collègue, M. Doumergue, (251) a été envoyé en mission avec le général de Castelnau. M. Doumergue a accepté la tâche d'aller à Petrograd à un moment où nous avions de légitimes inquiétudes. Le Tsar était fidèle et serait resté, j'en suis sûr, fidèle à la parole qu'il nous avait donnée. Mais tous ses ministres n'étaient pas également à l'abri des soupçons. C'était le temps où M. Sturmel (252) était président du conseil, M. Protopopoff ministre de l'intérieur. On pouvait craindre qu'il n'exercât sur le Tsar, fidèle mais faible, certaines pressions qui, à un moment donné, auraient été dangereuses pour la France. M. Doumergue a rempli de merveille la mission qui lui avait été confiée. Il a vu le Tsar. Il a obtenu de lui les déclarations les plus rassurantes, (253) et il a cru qu'il était bon d'échanger des lettres pour donner en quelque sorte une valeur diplomatique aux paroles qui avaient été prononcées par le Tsar.

Messieurs, nous avons, en 1915, consenti à ce que la Russie réalisât son ambition suprême, ce qui était à ce moment son ambition suprême : son établissement à Constantinople. En France, il était tout naturel que nous lui demandassions (254) de nous laisser la liberté la plus complète pour régler nos frontières du côté de l'Allemagne. Elle promit de nous appuyer. Cela avait été dit, cela avait été écrit dans des dépêches, cela n'avait pas été consacré par les accords diplomatiques.

Eh bien ! nous avons aujourd'hui, en France, des lettres. Ces lettres, je les ai fait connaître à la Chambre des Députés. Je vous les ferai connaître tout à l'heure.

(255-260) M. Doumergue avait porté à Petrograd une lettre (261) qui porte la date du 12 janvier et qui avait été adressée par le ministre des affaires étrangères à M. Paul Cambon pour lui servir dans les conversations que Lord Grey demandait à avoir, conversations intimes, confidentielles, sur nos buts de guerre.

Lord Grey avait dit qu'il était bon que les alliés s'entendissent d'avance, (262) ne marchassent pas isolément.

Je vous lirai cette lettre, du moins les passages que j'ai lus à la Chambre des Députés. Elle a servi, je puis le dire, d'instruction à l'honorable M. Doumergue, et vous en retrouverez à peu près les termes, un peu modifiés, dans les lettres qui ont été échangées.

Je vais vous lire tout de suite, sans autre commentaire, la lettre du 12 janvier :

(263) Discours de M. le président du conseil. — Citation commençant par ces mots : « Par votre lettre du 10 octobre dernier, vous m'avez entretenu de vos conversations intimes avec Lord Grey sur les conditions de la paix future et vous m'avez indiqué, par le sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, les accords qui étaient intervenus entre les alliés à ce sujet, afin qu'ils fussent à même de répondre à telle proposition d'armistice qui pourrait leur être faite, et notamment par les Etats-Unis.

(264) « Les Etats-Unis n'étaient pas en guerre à ce moment et on pouvait croire qu'à un moment donné, ils voulaient être les arbitres, non seulement vis-à-vis des peuples alliés comme il était naturel, mais entre la France, l'Italie et l'Angleterre.

(265) « Le Gouvernement de la République estime que, lors du règlement du conflit, il serait désirable d'écarter les puissances qui n'y ont pas pris part.

« Chaque puissance a ses aspirations propres ; il importe de les connaître pour équilibrer en quelque sorte les profits qui pourront être accordés (266-270) et les sacrifices à demander.

« C'est ainsi que la négociation qui va s'ouvrir à Londres pour l'Italie au sujet de l'Asie mineure, dans les régions de l'Adriatique et sur ces peuples, (271) que la France et l'Angleterre échangent leurs vues sur les directions générales des accords futurs. Nous avions le même intérêt en ce qui concerne la Russie dont Lord Grey s'est montré préoccupé avec nous. Nous pouvons avoir la plus grande confiance (273) dans la loyauté de l'empereur Nicolas mais tout le monde sait à quelles menées allemandes sont accessibles le monde de la cour et les bas-fonds des partis révolutionnaires. (273) Je ne verrais donc que des avantages à ce que la conversation dont Lord Grey a pris l'initiative fût reprise et poursuivie. » (274). Rien ne me semble plus naturel. C'était là aussi le sentiment de la Chambre.

(275) M. Clemenceau. Qui a signé cette dépêche ?

(275) M. le président du conseil. C'est M. Briand. Elle est du 12 janvier 1917.

(276) M. Daudé. Quelle date ?

M. le président du conseil. Le 12 janvier 1917.

Cette note a été préparée de longue date (277) aux affaires étrangères. La conversation avec Lord Grey était du mois de septembre. Or, c'était au mois de janvier qu'on a envoyé ces directives générales à M. Paul Cambon, directives qui devaient rester dans ses mains. C'était un document (278) d'un ministère à son agent qui pouvait servir dans des conversations, qui ne devait pas devenir public et ne constituait pas un engagement de notre part. Ce qui a ému c'est ce qui était dit de l'Europe et de la frontière du Rhin ; voilà ce qui a donné lieu à une certaine émotion d'une partie de la Chambre.

(279) Voici dans quels termes on s'est expliqué.

(280) « Reste l'Europe. Vous avez parfaitement indiqué à Lord Grey que la récupération de l'Alsace-Lorraine non seulement ne doit pas faire question, mais ne doit pas être considérée comme un avantage, un accroissement nouveau. (281) L'Alsace-Lorraine ne doit, pour ainsi parler, pas entrer en ligne de compte. Nous reprenons notre bien qui nous avait été ravi contre le vœu des populations. (*Très bien ! très bien !*)

« Il doit être également entendu que l'Alsace et la Lorraine doivent nous être restituées, non pas mutilées, comme elles l'avaient été par les traités de 1815, mais délimitées comme elles l'étaient avant 1790. (*Très bien ! très bien !*) (282) Nous aurons ainsi le bassin géographique et minier de la Sarre, dont les ressources et la possession sont essentielles à notre industrie, et le souvenir des mutilations successives de notre ancienne frontière doit être effacé. » (*Applaudissements.*)

(283) M. Clemenceau. Voulez-vous, monsieur le président du conseil, reprendre la lecture de ce passage dont quelques mots m'ont échappé ?

(284) M. le président du conseil. Bien volontiers.

Vous reconnaîtrez, messieurs, que ce sont des vues qu'il est bien permis à un gouvernement national comme le nôtre, d'avoir !... (*Applaudissements.*)

Plusieurs sénateurs. C'est son devoir.

M. Vieu. Cela lui fait le plus grand honneur !

(285) M. le président du conseil. L'Alsace et la Lorraine se sont données librement à la France. A la fête de la Fédération, Mulhouse et les autres parties de l'Alsace sont venues, de leur plein gré, s'agréger à la grande famille française.

(286) M. de Lamarzelle. Elle était déjà française.

M. le président du conseil. Nous considérons, quant à nous, que c'est l'Alsace totale, l'Alsace telle qu'elle était constituée... (*Applaudissements.*)

M. Henry Bérenger. L'Alsace intégrale !

(287) M. le président du conseil. Je ne dis pas que nous posons nos conditions de paix. Il est trop tôt pour les poser, mais il est bien permis, sans qu'on lui en fasse un reproche, à un gouvernement de donner à ses ambassadeurs certaines indications d'avenir. (*Très bien !*)

(288) Je relis le passage, à la demande de M. Clemenceau.

(289/290) « Vous avez parfaitement indiqué à Lord Grey que la récupération de l'Alsace-Lorraine non seulement ne doit pas faire question, mais ne doit pas être considérée comme un avantage, comme un accroissement nouveau.

(291) « ... Il doit être également entendu que l'Alsace et la Lorraine doivent nous être restituées non pas mutilées, comme elles l'avaient été par les traités de 1815, mais délimitées comme elles l'étaient avant 1790. Nous aurons ainsi le bassin géographique de la Sarre, dont les ressources et la possession sont essentielles à notre industrie, et le souvenir des mutilations successives de notre ancienne frontière doit être effacé. (*Vifs applaudissements.*) »

M. Henry Berenger. Vive la Convention !

M. le président du conseil. « Il est cependant une question qui se pose nécessairement à cette occasion, c'est celle de la rive gauche du Rhin.

(292) « De bons esprits en France, attachés aux plus vieilles traditions de notre politique nationale, la revendiquent comme l'héritage perdu de la Révolution française et pour former ce que Richelieu appelait « notre pré carré ». Il est à craindre cependant que la reprise des provinces rhénanes enlevées il y a un siècle ne soit considérée comme une conquête et ne soit de nature à nous créer de grandes difficultés ; ce qui importe plus qu'un avantage glorieux, mais précaire, c'est de créer un état de choses qui soit une garantie pour l'Europe autant que pour nous, la couverture pour (293) notre territoire.

« A nos yeux (...) l'Allemagne (...) Rhin (...) l'organisation de ces territoires, leur neutralité, leur occupation provisoire sont à envisager dans des échanges de vues entre les alliés, mais il importe que la France, la plus intéressée dans le statut territorial de cette région, ait voix prépondérante dans l'examen de la solution de cette grave question. (*Très bien ! Très bien ! et applaudissements.*) »

(294) Vous voyez avec quelle discrétion et quelle prudence le Gouvernement français s'exprime dans ces instructions à son ambassadeur. Ce n'est pas un parti définitif qui est pris, ce ne sont pas des conditions *sine qua non* qui sont posées. On envisage comment on pourra garantir la frontière française contre cet adversaire allemand, toujours si dangereux (...). (295/300) signature de la paix, par son immense population et son organisation militaire.

(301) On se demande s'il n'y aura pas lieu de constituer entre la France, la Belgique et l'Allemagne, un Etat neutre, un Etat autonome. Dans quelles conditions ? Nous n'avons pas à la rechercher ici. Cela n'est (302) pas une conquête, cela ne peut pas être considéré comme une conquête, c'est une mesure de protection, une mesure qu'on peut envisager d'accord avec toutes les parties qui seront appelées à la conclusion de la paix.

Voilà la lettre. L'honorable M. Doumergue l'avait (303) en sa possession quand il est allé à Petrograd.

Il a eu, le 3 février si je ne me trompe, une longue conversation avec le Tsar, conversation dont il nous a rendu compte dans une dépêche très intéressante.

(304) **M. Doumergue.** Voulez-vous me permettre de préciser ce point ?

M. le président du conseil. Volontiers.

M. Doumergue. Je serais heureux que vous rappeliez qu'en arrivant là-bas, j'ai tenu à me faire confirmer d'une (...) (305) les propositions que j'avais à faire à l'empereur, et que c'est après avoir reçu cette autorisation et confirmation que j'ai causé avec le Tsar et que j'ai obtenu de lui les concessions et déclarations que j'avais mandat d'obtenir.

(306) J'aurai tout à l'heure une autre observation à présenter parce que, dans l'exposé que vous avez fait tout à l'heure, vous avez passé un peu rapidement sur un point qu'il me paraît important de préciser. Je demande simplement pour le moment s'il y a eu une confirmation.

(307) **M. le président du conseil.** Aucun reproche ne vous a été adressé. Ce que j'ai trouvé au dossier, que j'ai lu personnellement et qui a été un peu mis de côté parce que ces affaires, au lieu d'être traitées par une seule personne, (308/310) l'ont été par plusieurs, ce qui est en général toujours mauvais, j'ai trouvé, dis-je, un dossier à la date du 1^{er} février — votre conversation avec le Tsar était du 3 février — (311) un télégramme dans lequel vous annonciez que vous poseriez au Tsar toutes les questions indiquées dans la lettre.

Il y a un intervalle de deux jours entre le 1^{er} et le 3 février. Je constate qu'on ne vous a pas répondu, mais il était peut-être difficile de répondre utilement dans un délai aussi court.

(312) Aucune instruction ne vous a été donnée par télégramme entre le 1^{er} et le 3 février.

(313) **M. Doumergue.** Est-ce à dire, par conséquent, que je n'avais pas le droit de poser des questions à l'empereur ?...

M. le président du conseil. Je ne dis pas cela.

(314) **M. Doumergue.** Je vous montrerai tout à l'heure que j'ai eu cette confirmation.

(315) **M. le président du conseil.** Peu importe, je ne conteste pas et je ne vous fais aucune espèce de reproche. Ce n'est pas ma pensée et ce n'est pas une habileté oratoire de ma part. J'ai moi-même indiqué mon jugement sur toute cette affaire dans une lettre adressée (316) à notre ambassadeur à Petrograd. J'ai dit qu'aucun reproche ne peut être adressé à M. Doumergue, ni à M. Paléologue.

Le seul regret que j'ai exprimé — et je l'explique encore — est celui-ci. Après votre entretien avec le Tsar qui a eu lieu, si je (...) le 3 février (317), il y a eu un télégramme par lequel M. Paléologue, agissant en votre nom, a demandé si on ne verrait pas un avantage à ce qu'on convertisse les déclarations du Tsar en acte diplomatique par un échange de lettres. Il existe un télégramme du 9 février (318) sur lequel on a discuté à la Chambre des députés, qui déclare qu'on ne voyait que des avantages à ce que ces lettres soient échangées.

Ce télégramme n'est pas signé du ministre, mais de son chef de cabinet, M. Berthelot...

(319) **M. Doumergue.** Le télégramme que j'ai reçu était signé de M. Briand.

(320) **M. le président du conseil.** Tous les télégrammes, qu'ils soient faits par le secrétaire général ou les autres chefs du cabinet, portent le nom du ministre. C'est le protocole.

(321) **M. Pichon.** Permettez-moi de rectifier une erreur. Le télégramme a été rédigé en effet par M. Berthelot et d'accord avec le président du conseil et d'accord avec M. Briand.

(322) **M. Doumergue.** Il y a eu un autre télégramme postérieur de quelques jours qui confirme celui-là.

Voix nombreuses. Cela n'a aucun intérêt pour le Sénat.

(323) **M. le président du conseil.** Cela n'a qu'un intérêt de polémique.

M. Henry Bérenger. C'est de la chinoiserie.

M. le président du conseil. Je suis obligé de rapporter ce qui s'est passé.

(324) Le télégramme est du 9, signé par M. Berthelot. M. Briand en a pris la responsabilité ; il ne pouvait pas ne pas la prendre, pour une excellente raison. (325) Quelques jours après le 16, il y a eu un télégramme qui est de la main de M. Berthelot, signé par M. Briand, dans lequel le télégramme du 9 est non seulement visé mais reproduit *in extenso* ; les discussions ne pourraient donc servir à rien, je les écarte.

(326) La seule réserve à faire, qui ne vous touche pas, c'est que le ministre des affaires étrangères n'a pas demandé qu'on lui communiquât le texte des lettres qu'on se proposait d'échanger. Je crois que c'était une mesure prudente, quelque confiance (327) qu'on ait dans un ambassadeur chargé d'une haute mission ; le ministère des affaires étrangères aurait dû demander qu'on lui envoyât le texte des lettres avant qu'elles ne fussent signées. C'est ce qui n'a pas été fait. (328/330) Comme conséquence, le conseil des ministres n'a jamais eu à délibérer sur le texte de ces lettres. Cela a été constaté et j'ai dû le constater.

(331) J'ai dit, pour ma part, que j'aurais eu quelques réserves à faire sur la rédaction des lettres, mais elles ont été signées en vertu de pouvoirs réguliers ; elles constituent un acte diplomatique qui engage la France ou, plutôt, qui (...) (332) puisqu'il est à son profit et, il peut être fait ce qu'il voudra ; c'était une garantie qu'on demandait.

On demandait que la Russie nous appuyât dans les négociations futures, les négociations de paix, si nous jugions (...) (333) possible et expédient de réclamer ce que nous réclamons dans la lettre même à M. Paul Cambon.

Je vais lire tout de suite la lettre. Je crois que les commentaires sont inutiles. Vous jugerez :

(334) « Au cours de l'audience qu'il a eue avec l'Empereur, Son Excellence M. Doumergue a fait connaître à Sa Majesté les réclamations et garanties d'ordre territorial que le Gouvernement de la République se propose d'inscrire au nombre des conditions de paix qui seront imposées à l'Allemagne.

« Elles se résument ainsi :

« 1^o L'Alsace-Lorraine fera retour à la France ;

« 2^o Ses frontières s'étendront pour le moins jusqu'à celles de l'ancien duché de Lorraine et seront tracées au gré du Gouvernement français de façon à pourvoir aux nécessités stratégiques et à réintégrer dans le territoire français tout le bassin sidérurgique de la région ainsi que le bassin houiller de la vallée de la Sarre.

« Les autres territoires situés sur (....) encore incorporés à l'Allemagne seront (....) (335) détachés de cette dernière et affranchis de toute dépendance politique, économique envers elle. Ceux d'entre ces derniers qui ne seront pas incorporés au territoire français formeront un état autonome et centralisé et demeureront occupés par les troupes françaises aussi longtemps que les garanties exigées par les alliés pour la sauvegarde d'une paix durable ne seront pas réalisées et d'une manière générale aussi longtemps que les Etats présentement ennemis n'auront pas intégralement satisfait à toutes les conditions de la paix. »

(336/340) Le reste est insignifiant.

On a répondu par une lettre qui donne acte de ces déclarations. Voilà tout.

Un pareil acte donnait à la France l'assurance que si les conditions qui avaient été posées, qui sont, vous le reconnaîtrez, fort défendables...

(341) **M. Bérenger.** Honorables !

M. Reveillaud. Nécessaires.

M. le président du conseil. ... si ces conditions pouvaient être incorporées dans le projet définitif du traité de paix, non seulement la Russie n'y ferait pas opposition, mais elle nous appuierait (342) de toute son autorité.

Voilà ce qui a été fait.

Une révolution a éclaté à Petrograd. Les archives diplomatiques sont vues, non seulement par le ministre et les attachés des affaires étrangères, mais par les délégués des puissances (343) qui gravitent autour du Gouvernement provisoire, si tant est qu'elles y gravitent. M. Milioukof a été ému de trouver ce papier et a estimé qu'il pourrait créer de gros embarras. Il n'est pas désirable (344) qu'un tel document soit publié par l'Allemagne ; ce serait très anticipé. Il faut éviter toute discussion sur ce point, si on le peut. Je n'éprouve aucune espèce de confusion ni d'embarras. S'il faut parler, nous saurons ce que nous aurons à dire. Le Gouvernement russe a été très embarrassé au sujet de l'Asie (345) mineure. Nous lui avons dit : « Renoncez-vous à Constantinople ? Si vous y renoncez, nous vous en donnerons acte. Si vous ne croyez pas devoir, comme le tsar, adhérer à ces conditions de paix, vous (346) le ferez savoir. »

J'ai déclaré à la Chambre — et je n'éprouve aucun embarras à le répéter au Sénat — que nous ne verrons pas là une cause de rupture de l'alliance.

Je n'ai plus rien à dire (347/350) sur tout cela. Vous comprenez que ces points puissent donner lieu à débats, d'autant plus qu'ils sont très obscurs (C'est vrai !) (351), et que les buts ne sont pas toujours dictés par le pur intérêt national. On cherche peut-être un peu à embarrasser le Gouvernement français, ce qui ne doit pas être en temps de guerre. (Très bien !) Il faut que nous parlions tous sincèrement. Nous sommes tous engagés au même titre. J'ai cru préférable, puisqu'on faisait tant de bruit en disant qu'il y avait une diplomatie secrète à laquelle on voulait même mêler le nom du président de la République (352) ce à quoi je me suis opposé de toutes mes forces (Très bien !) non pas seulement au nom de la Constitution, non pas seulement au nom d'une fiction, mais parce que si le Président de la République avait une correspondance particulière même avec un ami comme était l'ambassadeur de Russie, il aurait manqué à la correction de ses devoirs. Un ministre des (353) affaires étrangères ne pourrait pas supporter que le Président de la République eût une correspondance particulière avec un ambassadeur. Mais, comme j'ai la certitude que le Président de la République n'a aucune communication ni directe ni indirecte au sujet de cette affaire, pas plus que d'une autre, je l'ai couvert complètement devant la Chambre et je n'ai pas laissé dire devant moi qu'on (354) pût le mettre en cause. Et il n'a pas été mis en cause.

J'explique ce qui a été fait par mon prédécesseur. J'accepte la solidarité de tout ce qui a été fait, je n'ai pas besoin de le dire. Je fais les réserves comme j'avais le droit de le faire, parce que ce document n'a pas été discuté au conseil des ministres avant d'être signé. Il n'y a rien là, messieurs, qui doive nous inquiéter, encore moins (355-360) qui doive donner lieu à un débat et à des récriminations. Cela ne serait pas digne de la France. (Très bien ! très bien !) Nous avons agi, le gouvernement précédent comme celui-ci, en honnêtes gens qui sont avant tout préoccupés de l'intérêt de la France, (361) qui ne peuvent pas à l'avance dicter les conditions de la paix, mais qui ont néanmoins à faire entendre leur voix, avec le concours des Chambres. Car nous ne ferons rien sans le communiquer aux Chambres et aux commissions qu'elles ont investies de leur autorité. (Très bien ! très bien !) Nous ne voulons pas marcher seuls, nous voulons rester d'accord avec

la souveraineté (362) nationale. Nous ferons tout ce que nous pourrons, de tout notre cœur, pour le bien et pour la grandeur du pays. (Très bien ! très bien ! et vifs applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Doumergue.

(63) **M. Gaston Doumergue.** Je demande, messieurs, la permission de revenir sur quelques points des observations qui vous ont été présentées par l'honorable M. Ribot. Je le remercie d'abord d'avoir bien voulu reconnaître devant le Sénat (364) qu'au cours de la mission qui m'avait été confiée par le Gouvernement tout entier, je ne m'étais écarté en aucune façon des directions que celui-ci m'avait données avant mon départ. Mais il peut être nécessaire — avec les souvenirs (365) que je peux avoir présents à l'esprit et que M. le président du conseil avait peut-être un peu oubliés avant d'avoir eu ici avec moi une conversation qui les lui a remis en mémoire — il peut être intéressant qu'à mon tour j'indique comment les faits se sont (366) passés et l'impression que j'ai rapportée de Russie.

M. le président du conseil et ses collègues qui faisaient partie du précédent cabinet ne me contrediront pas quand j'affirmerai qu'une de nos vives préoccupations, surtout pendant (367-370) les dernières années, provenait de ce fait que la France n'avait, de la part de la Russie, aucun engagement d'aucune nature en ce qui concernait la restitution de l'Alsace-Lorraine à la France. (371) Les arrangements antérieurs n'avaient point fait allusion à cette éventualité.

(372-373) **M. Clemenceau.** A quelle date, s'il vous plaît ?

(374-375) Vous dites qu'à une certaine date, vous n'aviez aucun renseignement sur les dispositions de la Russie en ce qui concerne l'Alsace-Lorraine.

(376) **M. Gaston Doumergue.** C'est vrai, il n'y avait aucun document, aucun engagement de la part de la Russie.

(377) **M. Clemenceau.** Mais à quelle date ?

(378) **M. Gaston Doumergue.** Jusqu'à mon voyage en Russie.

(379) **M. Clemenceau.** C'est ce que je demandais. J'ai satisfaction.

(380) **M. Gaston Doumergue.** Il est bon que le Sénat soit informé pour comprendre l'utilité que pouvait avoir ce voyage et les préoccupations auxquelles le Gouvernement a obéi. La situation de la Russie était préoccupante et nous éprouvions le besoin d'avoir des garanties et des sécurités. Les gouvernements se sont donc préoccupés d'obtenir ces garanties et ces sécurités. (380 bis) M. Ribot ne me contredira pas quand je rappellerai qu'à un moment donné c'était lui-même qui avait été désigné par le conseil pour aller trouver l'Empereur et obtenir de lui les engagements en question. Il n'a pas cru pouvoir faire ce voyage, et il le sait, puisqu'il est un de ceux qui m'ont désigné. Le conseil m'a alors désigné à mon corps défendant. (380 ter) C'était mon devoir, je ne pouvais pas le décliner.

M. le président du conseil. Aussi, je vous en remercie.

M. Gaston Doumergue. Mais, en acceptant une responsabilité aussi lourde, je voulais avoir des précisions, des garanties et me rendre en Russie, non pas pour y converser, y tenir des discours, (381) pour me renseigner et pour ne rien faire de précis. Aussi, avant mon départ, le président du conseil m'a-t-il donné la lettre dont il vous a donné lecture tout à l'heure et qui contenait les instructions dont on avait beaucoup parlé (....) (382) avaient été envoyées par le Gouvernement à M. Paul Cambon, notre ambassadeur à Londres, pour les conversations qu'il devait avoir d'abord avec Sir Edward Grey, puis avec M. Balfour.

Cette lettre indiquait le (....).

(383) Je suis arrivé à Petrograd le 30 janvier exactement. Le Sénat comprendra peut-être le sentiment auquel j'ai obéi — et je me suis très bien trouvé de cette précaution, les événements ultérieurs l'ont démontré — j'ai éprouvé le (384) besoin d'avoir autre chose que cette lettre adressée à M. Paul Cambon, et il m'a semblé qu'avant de causer avec l'Empereur, de qui émanait à ce moment toute l'autorité, il était bon que je rappelasse au Gouvernement (385) le mandat qu'il m'avait donné. Et alors, dans un télégramme du 1^{er} février, j'annonçais que je devais avoir une audience du tsar, et j'indiquais, d'une façon précise, ce que j'essaierais d'obtenir pour notre pays de l'empereur de Russie.

(386-390) Le 3, j'ai été reçu par l'empereur : une très longue conversation a eu lieu, où tout ne s'est pas passé aussi aisément que l'indique peut-être l'honorable M. Ribot. (391) Les télégrammes que j'ai envoyés et qui sont complets à cet égard indiquent dans quelles conditions s'est déroulée la conversation que j'ai eue avec l'empereur.

J'ai dit à celui-ci que notre pays, qui se battait depuis trois ans — c'est dans des télégrammes qui ne sont établis que pour les besoins de la cause et datés (392) du 3 février — qui avait perdu des centaines de milliers d'hommes, qui était entré en guerre pour défendre le droit et un intérêt qui pouvait paraître n'être pas le sien, que notre pays, dis-je, avait droit, au moment où nous étions, de la part de la Russie, à un engagement unilatéral, l'engagement (.....) (393) soutenir au congrès de la paix, en vue, je ne dirai pas de nos buts de guerre, mais en vue du régime qui devrait être appliqué à notre frontière du Nord-Est ; ajoutant, au surplus, que la restitution de l'Alsace-Lorraine ne devait pas faire de question. J'ai exposé à l'Empereur quelles étaient nos idées en ce qui concernait les garanties (394) que nous pouvions prendre sur notre frontière. Ces garanties, M. le président du conseil vous les a données tout à l'heure : ce sont celles que M. Paul Cambon avait été chargé de soumettre à l'approbation du gouvernement anglais.

L'Empereur a adhéré à ce que je lui ai demandé, et il m'a (.....) donnerait des instructions (.....) (395-400) au ministre des affaires étrangères pour mettre notre conversation en forme diplomatique.

(401) Car je lui avais laissé entendre qu'une conversation sans écrit, sans signature, n'avait aucune valeur et ne signifiait rien.

J'ai immédiatement télégraphié à M. le président du conseil les termes de cette conversation et je lui ai dit que j'avais (402) obtenu exactement ce que j'avais le devoir de lui demander, dans mon télégramme du 1^{er} février.

Trois jours après, M. Paléologue — mon rôle était terminé, je n'avais pas qualité (403) pour demander aucune signature — annonçait au Gouvernement qu'après en avoir causé avec M. Pakrowski, ministre des affaires étrangères russes, et avec moi, pour chercher en commun quelle forme on devrait donner (404) aux engagements pris (*Très bien ! très bien*) (417) que la Russie devait nous soutenir afin de l'obtenir uniquement parce que nous étions son alliée...

(418) M. Henry Bérenger. C'est la vraie doctrine française.

(419-420) M. Doumergue. ... parce qu'au point de vue du droit international, il y avait entre elle et nous (421) un lien juridique qui l'obligeait à nous donner cette garantie, cette assurance.

L'Empereur, du reste, l'avait admirablement compris ; (422) le gouvernement russe l'avait également compris. Je suis revenu.

M. Pérès. Mais Constantinople avait été promis déjà à la Russie.

M. Doumergue. C'est entendu.

(423) M. Pérès. Vous dites qu'il n'y a pas de contrepartie. Elle était intervenue avant. (*Interruptions, bruits.*)

M. Doumergue. Je dis ceci : je n'aurais pas accepté un mandat pareil si je n'avais pas cru que ce qu'on allait demander était utile. (424) Je n'aurais pas soutenu une idée, une opinion contraire à mon sentiment.

Pour ma part, j'ai toujours désiré un engagement unilatéral, un engagement tel que si tous les autres engagements pris par la Russie et (425) vis-à-vis des autres venaient à tomber, celui-là demeurerait. (*Très bien !*) En fait, aujourd'hui, d'autres engagements peuvent être déchirés par la Russie, elle est libre de le faire.

Sur divers bancs. Non ! non !

(426) M. Doumergue. Vous me comprenez. La Russie peut renoncer pour elle-même à des avantages qui lui ont été accordés ; elle ne peut pas, sans déchirer un acte valable, renoncer à tenir les engagements (427) qu'elle a pris envers nous et qui n'ont aucune contrepartie.

Plusieurs voix. C'est évident ! très bien !

(428) M. Doumergue. Je ne parle pas d'autres choses très intéressantes qui peut-être auraient été très utiles pour la conduite de la guerre. (429-430) Ce n'est pas le moment d'en parler, cela deviendra de l'histoire. On pourra le faire ressortir plus tard.

(431) Je suis donc arrivé ici le lundi 5 mars. J'apportais avec moi la copie des lettres que nous avions échangées là-bas. C'était naturel. Depuis deux mois, il ne passait plus une valise et nous avons rapporté toutes les lettres que nous-mêmes nous avions (.....) (432) depuis le jour où nous étions arrivés

en Russie. Il n'y avait plus de correspondance entre la Russie et le reste de l'Europe. Voilà les faits tels qu'ils se sont passés. Je ne crois pas que M. Ribot puisse dire que, dans l'énoncé de ces faits, j'aie commis une erreur.

(433) M. le président du conseil. Je n'en ai aucune envie.

M. Doumergue. Je sais aussi qu'évidemment il y a eu de l'émotion à Petrograd quand on a trouvé ces engagements. On a commencé par dire qu'ils avaient été pris sans autorisation. J'étais absent à ce (434) moment, souffrant, je n'ai pu sortir pendant quelques jours, mais il m'est venu aux oreilles qu'on racontait couramment — et il est bon qu'on s'explique sur ce point, car ce n'est pas une question personnelle ; je crois qu'il est utile d'en parler pour la connaissance de la vérité. (*Très bien !*) (435) il m'est donc venu aux oreilles et j'ai été sensible à ce reproche — si nous n'étions pas ici en séance secrète, je n'en parlerais pas, je peux me tromper comme tout le monde, mais je croyais avoir fait mon devoir — que le bruit courait que j'avais pris (.....) (436-440) des engagements dépassant les pouvoirs qui m'avaient été donnés, que j'avais agi avec une certaine légèreté. Des collègues que je vois à leur place me l'ont indiqué.

Le jour de la rentrée — M. Ribot me permettra de rappeler ce souvenir — il m'a rencontré ici et m'a dit : (441) « En Russie, on est ému de ces engagements... ». Je lui ai répondu : « Mon cher président, il n'y a qu'à ouvrir les dossiers du ministère des affaires étrangères ; tout s'y trouve ; si, par hasard, ils ne sont pas complets — je suis un homme prudent — je pourrais vous aider à les (442) reconstituer... »

Je n'en fais aucun reproche à M. Ribot. Je connais le nombre et l'importance de ses préoccupations et de ses obligations et il a pu ne pas avoir certains détails. Il m'a dit : « Vous avez rapporté l'acte en rentrant ». « En effet, répondis-je, je (443) (.....) télégraphié trois semaines avant. « Très bien, me dit M. Ribot, il y a une erreur, je vais voir ».

Depuis, je n'ai pas revu M. Ribot. L'ayant rencontré hier, je lui ai demandé s'il avait consulté le dossier. Il m'a répondu qu'il (444) l'avait vu complet, que l'affaire avait été traitée par des services divers, ce qui avait peut-être provoqué quelque confusion, et qu'après avoir tout examiné, rassemblé, collationné, il en avait conclu que l'attitude du (445) représentant occasionnel de la France et de son représentant permanent, M. Paléologue, était parfaite, et que tout s'était passé de la façon la plus régulière.

M. le président du conseil a dit (446-450) tout à l'heure que certaines de ces lettres n'avaient pas été soumises au conseil des ministres. C'est possible, mais je ne pouvais pas savoir quand j'étais en Russie ce qui se passait au conseil des ministres. Je crois cependant ne pas trop m'avancer en disant (451) que dans ce comité intérieur qu'on appelle le comité de guerre dont je ne faisais pas partie, toutes les dépêches étaient communiquées d'une façon régulière. Mais je sais ce qu'il en est. On reçoit, quand on est ministre, beaucoup de dépêches le matin, on va au conseil, on est pris par des réunions, par des visites, il se peut (452) qu'on ne regarde pas tout, mais je crois savoir que toutes ces dépêches et toutes mes dépêches ont été envoyées aux membres du comité de guerre.

M. le président du conseil. Cela n'a d'ailleurs pas d'importance.

M. Doumergue. Je n'en aurai pas parlé, remarquez-le bien, s'il n'en avait pas été fait question tout à l'heure. (453) Mais je tenais surtout à présenter ces quelques observations afin de bien faire comprendre au Sénat quelle a été la nature, la qualité, la valeur de ces lettres.

J'ai ouï dire par des gens qui ont entendu d'autres explications que ces lettres, je les avais emportées dans ma poche toutes prêtes, que je les avais fait signer et que les avais remportées. Les faits sont les suivants : une conversation avec l'Empereur, (454-460) un engagement de sa part et ensuite l'intervention de la diplomatie officielle, la seule régulière et la mise par écrit des engagements qui avaient été pris et la signature non par l'Empereur, ni par le délégué M. Doumergue, mais par le ministre seul responsable là-bas qui était M. Pakrowski et par l'ambassadeur responsable qui était M. Paléologue.

C'est tout ce que j'avais à dire. (*Vifs applaudissements.*)

(461) M. le président. La parole est à M. Pichon.

M. Guillaume Chastenot. J'aurais voulu poser une question au sujet des déclarations de M. Doumergue, si M. Pichon y consent.

M. Stephen Pichon. Volontiers.

(462) **M. Guillaume Chastenot.** C'est une très simple question que j'aurais pu poser de ma place. Mais il m'a semblé qu'elle venait opportunément, précisément au moment où M. Pichon se disposait à montrer à la tribune.

On vient de nous dire ici (. . . .) (463) le voyage de M. Doumergue à Petrograd, il n'y avait aucun engagement de la Russie à notre égard.

(464) **M. le président du conseil.** Si, il y avait des engagements formels pris par l'Empereur et par M. Sazonof, mais qui n'avaient pas reçu la forme solennelle d'un engagement diplomatique.

(465) **M. Ribière.** Tout récemment, depuis deux ans !

M. le président du conseil. Depuis 1915 !

M. Ribière. Au bout d'un an et demi de guerre ; le fait est le même.

M. Clemenceau. Un engagement (. . . .) non signé, c'est néant.

(466) **M. Léon Mougeot.** Au bout de vingt-cinq ans d'alliance !

M. Ribière. Voilà le résultat de notre diplomatie.

M. Guillaume Chastenot. Je le répète, ma question est très simple. Je l'aurais même posée de ma place si vous l'eussiez admis.

(467) On vient de déclarer à cette tribune qu'avant le voyage de M. Doumergue à Petersbourg...

M. Henry Bérenger. A Petrograd !

M. Guillaume Chastenot. Oui à Petrograd et je souhaite vivement que Petrograd (468/470) ne redevienne jamais Petersbourg — il n'avait été pris aucun engagement formel (471) de la part de la Russie à l'égard de la France. Or j'ai le souvenir très net et très précis que doivent avoir aussi beaucoup de mes collègues que, lors d'un précédent comité secret, il avait été déclaré ici par M. Pichon que l'alliance franco-russe reposait sur une double base — à la France la restitution de l'Alsace (472) et de la Lorraine et pour la Russie l'aboutissement de sa politique millénaire à Constantinople.

(472 bis) **M. Daudé.** M. Briand n'a pas répondu à ce moment-là.

(473) **M. Guillaume Chastenot.** Ma mémoire, je vous assure, est extrêmement fidèle à cet égard et je puis dire que j'avais été ému à un tel point de ces déclarations que j'en avais parlé le jour même à M. Pichon et l'avais noté sur mes tablettes.

(474) Or, je tiens pour très exactes les déclarations de M. Pichon et pour très exactes aussi les déclarations de M. Doumergue, mais je demande toutefois qu'on veuille bien ici les concilier à la tribune.

(475) **M. Daudé.** La question a été posée par M. Pichon et M. Briand n'a pas répondu. Voilà la vérité !

.....